

19 NOV. 2020

COMMUNE DE VALLOIRE
REVISION DU PLU

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 19/10 AU 20/11/2020

AVIS DE FNE SAVOIE

La commune de Valloire est étendue (13 750 ha) et elle est située sur la route des Grandes Alpes avec les cols mythiques du Télégraphe et du Galibier (2642 m).

La commune de Valloire est support d'une station de ski qui comptait 17 700 lits touristiques en 2018 (dont 44 % lits froids).

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PLU

Le PADD prévoit notamment :

- 1) Axe 1 : Impulser une attractivité démographique et préserver l'esprit « village » ;
- 2) Axe 2 : Préserver la structure de la commune et la qualité paysagère environnementale exceptionnelle source d'attractivité ;
- 3) Axe 3 : Pérenniser le modèle économique, renforcer l'activité touristique ;

ce qui conduit à prévoir :

- la réalisation d'un projet Club Med de 1 050 lits touristiques, environ 40 000 m² de SDP. Ce projet est repris dans le SCOT Maurienne UTNs N°4 « Création d'un Club Med à Valloire » page 43 du DOO.
- la création d'une liaison routière entre Valloire et Albanne sur un versant escarpé.
- la « création de 2 remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA Galibier Thabor » page 42 du DOO UTNs3 du SCOT.

CONTRADICTION ENTRE LES ORIENTATIONS ET LES PROJETS

- **Le projet Club Med**

Le projet de Club Med consomme près de 9 ha de terrain naturel, il est implanté sur un site classé réservoir de biodiversité avec 170 espèces végétales dont 2 plantes protégées (orchis de Traunsteiner et laiche pauciflore) avec à l'amont une zone humide.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Le public fortuné attendu par le Club Med amènera une consommation d'eau importante alors que la ressource est mesurée et entraînera une production d'eaux usées dépassant la capacité actuelle de la station d'épuration.

Enfin la clientèle internationale, espérée par le Club Med, alourdira par ses déplacements en avion le bilan carbone et sera loin de participer à « l'esprit village », objectif fléché par le PADD.

Sur la création de lits touristiques le DOO précise (page 29) : « compte tenu des taux d'occupation relativement faibles (et donc d'une rentabilité globale précaire) à l'échelle de la Maurienne dans les différentes formes d'hébergement marchand, l'objectif est à la fois de préserver son parc actuel de lits marchands (environ 72 000 lits) et d'accompagner les stations et la vallée à développer un modèle économique vertueux qui repose sur la diversification printemps/été, cette préservation doit s'effectuer prioritairement par la réhabilitation des lits existants (chauds, tièdes et froids) avec remise sur le marché ».

Sur les 160 000 lits touristiques de Maurienne, 78 770 sont froids (page 31 du DOO).

La priorité n'est donc pas de construire des lits nouveaux.

FNE Savoie par envoi du 11/04/2019 a donné avis défavorable au projet UTN lors de la mise à disposition du dossier.

- **La liaison routière Valloire – Albanne**

Le projet se développerait sur plusieurs kilomètres sur un versant sud, souvent très raide avec chutes de pierres fréquentes.

Il a pour but premier de favoriser une circulation motorisée touristique d'été ce qui perturberait une zone naturelle peu anthropisée.

- **L'extension du domaine skiable**

L'extension est située dans le vallon de l'Aiguille Noire actuellement vierge d'équipements lourds mais contenant plus de 400 ha de terrains agricoles (paturages d'été en zone Beaufort).

Ce projet constitue l'UTNs3 « Création de 2 remontées mécaniques et pistes associées en extension du DSA Galibier – Thabor » page 42 du DOO.

Les remontées mécaniques atteignent le site classé du Thabor qui est également en zone Natura 2000.

Ce projet est contraire à la préservation « de la qualité paysagère environnementale exceptionnelle source de son attractivité » reconnue à la commune et reprise dans l'axe 2 du PADD.

L'Autorité Environnementale souligne qu'il n'y a pas « de restitution correcte de l'état initial du secteur voué à l'extension du domaine skiable, ni de la zone de 4 ha de déchets inertes au Col du Télégraphe ».

Ces trois projets ne sont pas en adéquation avec l'axe 2 du PADD qui prévoit de « préserver la qualité paysagère environnementale exceptionnelle »

QUEL MODELE DE DEVELOPPEMENT ?

En 2018 la Cour des Comptes Auvergne Rhône-Alpes écrivait :

« Le modèle de développement fondé sur l'augmentation du débit des remontées mécaniques et la croissance continue de l'offre d'hébergement atteint ses limites alors même que la contrainte financière réduit les capacités d'investissement. Dans un marché aujourd'hui mature et soumis aux évolutions de la demande touristique, les conséquences du réchauffement climatique ne peuvent être ignorées. La concomitance de ces enjeux doit donc conduire les collectivités à faire évoluer rapidement

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie



la gouvernance et le fonctionnement des domaines skiables pour s'adapter suffisamment tôt à un futur où le ski et les sports de neige ne seront plus leur unique ressource. »

Depuis 2018, les effets du changement climatique se sont accentués, spécialement en montagne et l'épidémie actuelle COVID 19 fragilise les transports aériens et même les déplacements des skieurs attendus par les stations.

Tout au contraire la saison d'été 2020, et spécialement à Valloire, a vu un accroissement sensible de la fréquentation. Le tourisme 4 saisons peut se développer et s'imprégner du paysage, du patrimoine naturel et culturel à l'endroit où l'on est, et il semble être une piste pour l'avenir. Les choix des investissements doivent être mis en cohérence avec ces tendances de plus en plus fréquentes.

AVIS DE FNE 73

Aussi, compte tenu des positions ainsi exprimées, FNE Savoie donne avis défavorable au PLU de Valloire.

Nous rappelons que le projet de Club Med fait l'objet d'un recours contentieux déposé par l'association Valloire Nature et Avenir (VNEA) et que FNE AURA, FNE Savoie, FFCAM ont également déposé le 5/08/2020 un recours contentieux contre le SCOT Maurienne en visant particulièrement les UTNs.

Chambéry, le 18/11/2020

Pour FNE Savoie,
André Collas.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

